Compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2015

Le 30 janvier 2015

Dans ce numéro

- Compte-rendu du Conseil Municipal
- 1 Actualités intercommunales
- 2 Délégation Aménagement et Cadre de vie
- 4 Délégation finance et administration
- 5 Délégation action sociale seniors
- 5 Délégation Education
- Délégation Animation du village
- 6 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales
- 7 Informations/Questions diverses

Le choix des compétences reprises par la CCPC s'affine... Assistaient à la réunion: Jean-Luc LEFEBVRE Maire, Alain FOURNIER 1er adjoint, Anne BENEZECH 2ème adjoint, Dominique REMY 3ème adjoint, Michel DEMEURE, Anne-Sophie MOREAU, Jean-Marie CREPEL, Brigitte DEBRAUWERE, Jean-Gabriel DEPINOY, Marie-Christine POLLET, Christelle VANHERSECKE, Katy DE SOUZA, Sylvie DUSAUTOY.

Etaient excusés : Mathieu SMAGGHE qui donne pouvoir à Anne BENEZECH Cédric DUBOIS

Monsieur le Maire demande une minute de silence à la mémoire de monsieur DEGAND ancien conseiller municipal.

1. Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 DECEMBRE 2014

Monsieur le Maire sollicite les conseillers pour approuver ce compte-rendu qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1.2 **APPLICATION DES DECISIONS**

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité le 23 décembre 2014.

Actualités intercommunales

2.1 POINT SUR L'AVANCEE DES TRAVAUX DE LA CCPC

Suite à l'annonce faite par Monsieur le Sénateur-Maire il est question que les communes d'Orchies et de Beuvry rejoignent une autre communauté de communes. Une prochaine réunion des maires des différentes communes de la CCPC, demandée par une douzaine de Maires, devrait permettre à chacun d'obtenir un niveau d'informations identique concernant ce problème.

Le 24 janvier, une réunion de l'ensemble des maires de la CCPC a permis d'avancer sur la reprise de certaines compétences par la CCPC:

- Voirie: la reprise de cette compétence est encore en discussion
- Petite enfance: la compétence RAM serait reprise par la CCPC mais pas les crèches, ni les garderies et le multi-accueil.
- Enfance: La CCPC reprendrait l'ALSH et la mise en place des points jeunes.
- Séniors: le portage de repas serait repris par la CCPC, mais pas les services à la personne (bricolage, ...).

Informatique: les compétences autour des nouvelles technologies seraient reprises, mais pas les cyber-centres.

Urbanisme: un service d'urbanisme et peut-être un service contentieux pourraient être mis en place.

Culture: le réseau des médiathèques serait repris et l'achat de matériel scénique serait mutualisé.

Sport: la construction et l'aménagement des équipements sportifs d'intérêt communautaire serait pris en charge par la CCPC.

La population est invitée à donner son avis lors de séances de débat public Mutualisation d'achats: divers achats pourraient être mutualisés (contrôle technique, extincteurs, énergie, ...).

Un débat public est instauré avec des intervenants du conseil général et du conseil régional.

3 sites ont été retenus pour organiser ces débats: Genech, Phalempin et Coutiches. Trois questions ont été retenues: comment maintenir et améliorer notre qualité de vie en Pévèle Carembault? Comment parvenir à mieux nous déplacer au quotidien? Comment s'épanouir sur notre territoire?

2.2 POINT SUR LE TRAVAIL EN PARTENARIAT AVEC BACHY, BOURGHELLES ET CAMPHIN EN PEVELE

Le 27 janvier se sont réunis à Wannehain à l'initiative de Jean-Luc LEFEBVRE les maires et des adjoints des communes de Bachy, Bourghelles, Camphin en Pévèle et de Wannehain. Le but est de mutualiser certaines dépenses (matériels, cantine, espaces verts, ...) ainsi que certaines expériences. Les maires de ces communes sont assez intéressés par cette démarche.

3. Délégation Aménagement et Cadre de vie

3.1 PRESENTATION DU PADD PAR JB POULET DU CABINET SOREPA

Monsieur POULET présente la proposition de modifications du PADD.

Un projet de rendre constructible la zone à côté du terrain de foot pour des constructions HQE a été abandonné car la zone est située près d'une ZNIEFF, de plus il s'agit de terres agricoles et la zone est à dominante humide. Pour ces raisons, la DDTM aurait refusé la classification des terrains.

Cette zone a donc été retirée du PADD.

Une densification du centre-bourg est prévue avec le projet de béguinage.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

Les prochaines étapes sont le projet de modification du PLU (zonage et règlement), la présentation à la population suivie d'une enquête publique.

Le nouveau PLU pourrait être approuvé début 2016.

3.2 TRANSFERT AU SIDEN SIAN DE COMPETENCES PAR LA C.C. DES HAUTS DE FLANDRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide : Article 1 er :

Le Conseil Municipal accepte:

Transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire.

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de transfert de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 34/5, adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 19 Novembre 2014.

Article 2:

Monsieur (ou Madame) le Maire est chargé(e) d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN. La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

La modification du PADD sera accompagnée d'une modification du PLU

3.3 TRANSFERT AU SIDEN SIAN DES COMMUNES D'AUCHY LES MINES ET HAISNES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide : Article 1er:

Le Conseil Municipal accepte:

Article 2:

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'AUCHY-LES-MINES (Pas-de-Calais) pour la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de cette nouvelle commune au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 52/3d adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 18 Décembre 2014.

Monsieur (ou Madame) le Maire est chargé(e) d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

3.4 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA VALEE DE LA MARQUE (P.P.R.I.)

La réunion du Comité de Concertation (COCON) relatif à l'avancement du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de la Marque et ses affluents s'est tenue le 16 octobre 2014 afin de présenter le déroulement de la phase de consultations officielles.

Monsieur le Maire présente ce dossier au conseil et le sollicite aux fins de recueillir son avis.

Après en avoir délibéré, avis du conseil : Favorable à l'unanimité.

3.5 **CONSTRUCTION DE LA SIXIEME CLASSE**

Commission d'Appel d'offres pour la construction de la 6ème classe : Choix des intervenants

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 26 janvier dernier pour l'attribution du marché, ont été retenues les entreprises suivantes :

- LOT n° 1 : GROS ŒUVRE

SAS EDIFI pour un montant de 111 453.14 €HT (cent onze mille quatre cent cinquantetrois euros quatorze),

- LOT n° 2 : ELECTRICITE

SARL MAZINGARBE pour un montant de 2 131.30 €HT (deux mille cent trente et un euros trente).

Pour le LOT n° 3 : CHAUFFAGE

Une consultation est en cours. La réunion de la commission d'appel d'offres est prévue le mois prochain.

Les travaux devraient commencer mi-février afin de permettre que les travaux qui engendreront une coupure de gaz se déroulent durant les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

36 NOMINATIONS A L'ASSOCIATION FONCIERE INTERCOMMUNALE DE REMEMBREMENT DE BACHY - BOURGHELLES - BOUVINES - CYSOING ET WANNEHAIN

A la suite du renouvellement du Bureau de l'AFIR le Conseil Municipal est sollicité pour désigner un titulaire et un suppléant parmi les propriétaires fonciers repris dans le périmètre de l'association.

Monsieur le Maire propose la nomination de Jean-Marie CREPEL en qualité de titulaire et Emile POLLET en qualité de suppléant.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

La construction de la sixième classe devrait commencer mi-février

4. Délégation finance et administration

4.1 POINT SUR L'EXECUTION BUDGETAIRE

En 2014, le budget de fonctionnement était d'environ 1 100 000 € et le budget d'investissement était d'environ 850 000 € (du fait de la construction de la médiathèque).

La situation budgétaire de la commune est bonne (il y a 70 000 à 100 000 € de marge pour commencer l'année 2015).

Par contre, la situation trésorière de la commune est difficile du fait du retard de paiement de la CAF et de la CCPC. En effet, 176 000 € sont encore en attente d'encaissement sur les finances de 2014.

Les éléments de comptabilité analytiques sont presque prêts. En février, chaque adjoint pourra travailler sur la répartition budgétaire de 2015 avec son équipe.

Mi-mars doit avoir lieu la commission finances pour boucler la préparation du budget 2015 qui doit être rendu avant fin mars.

4.2 Subventions 2015 a L'ASSOCIATION DES JEUNES POUSSES ET CONVENTION ASSOCIEE

Les Jeunes Pousses gèrent le multi-accueil. Une réunion s'est tenue avec le bureau des Jeunes Pousses. Le partenariat avec l'association se déroule dans un esprit très constructif.

L'association des Jeunes Pousses a une trésorerie assez tendue en début d'année mais ne demande cette année que 52 000€ de subventions cette année (contre 60 000 € en 2014).

Cette subvention sera échelonnée sur l'année: 18 000€ en février, 17 000 € en mars et 17 000 € en septembre.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'objectifs et de financement liant la commune et l'association les jeunes pousses pour l'année 2015. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ladite convention et autorise Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de l'appliquer.

4.3 EMBAUCHE D'UN CONTRAT D'AVENIR AU 2 FEVRIER 2015

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires. Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi. La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est normalement de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes:

- Contenu du poste : agent d'animation
- Durée du contrat : 12 mois renouvelables jusqu'à 3 ans.
- Durée hebdomadaire de travail: 35h00
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale Pévèle Mélantois Carembault et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal décide de créer un poste dans le cadre du dispositif «emplois d'avenin» dans les conditions suivantes:

- Contenu du poste : agent d'animation
- Durée du contrat : 12 mois renouvelables jusqu'à 3 ans.
- Durée hebdomadaire de travail : 35h00
- Rémunération : SMIC

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Avis du conseil Municipal : favorable à l'unanimité

bonne situation budgétaire

La commune a une

Une subvention de 52 000 € pour les Jeunes Pousses Les élections départementales se dérouleront les 22 et 29 mars 2015 de 8h à 18h

4.4 ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES: HEURE D'OUVERTURE DES BUREAUX

Dans le souci de renforcer la participation des électeurs aux scrutins des 22 et 29 mars 2015, le gouvernement recommande de prolonger la durée de scrutin au-delà de 18 heures.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil quant à l'extension des horaires d'ouverture des bureaux de vote.

Après en avoir délibéré, l'avis du conseil municipal est de maintenir les heures d'ouvertures habituelles à savoir jusqu'à 18 heures.

4.5 DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE DE WANNEHAIN DANS L'INSTANCE N° 1500359-5 INTRODUITE PAR MONSIEUR STEPHANE TROUSSET DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29; Considérant que par requête en date du 15 Janvier 2015, Monsieur Stéphane TROUSSET a déposé devant le tribunal administratif de Lille un recours visant à l'annulation de la délibération du conseil municipal de Wannehain en date du 20 Janvier 2011 fixant le taux de Participation pour Voirie et Réseaux « Maison du Garde »

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête n°1500359-5 introduite devant le tribunal administratif de Lille.

Pour des problèmes administratifs, la taxe d'aménagement depuis 2012 n'a pas été touchée des services de l'Etat par la commune.

5. Délégation action sociale seniors

5.1 POINT SUR LA COMMISSION DES AIDES INDIVIDUELLES

Actuellement, il y a moins de dossiers à gérer. Pour plus de réactivité sur ces dossiers, Monsieur le Maire a une délégation qu'il a déjà utilisée deux fois.

5.2 **POINT SUR LA COMMISSION LOGEMENT**

Un logement T5 se libèrera début mars. Quatre personnes sont intéressées. Le choix des personnes est fait sur des critères bien définis.

Concernant les séniors, un comité de pilotage s'est tenu le 8 janvier. 8 ateliers sont organisés par l'UFCV. 130 séniors sont inscrits à ces ateliers dont 26 wannehinois. Une réunion est prévue le 17 février à l'UFCV pour organiser un séjour au printemps. Deux nouvelles coordonnatrices UFCV vont travailler avec la commune.

6. Délégation Education

6.1 TRAVAUX EN COURS SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Une rencontre a eu lieu avec le commercial de API restauration pour faire le point sur la composition des repas : ils sont remaniés en fonction des goûts des enfants. Une visite des locaux de API restauration est proposée aux responsables d'animation et aux conseillers.

API restauration est en partenariat avec A PRO BIO (Pôle de Ressources, de Promotion et de Développement de la filière bio du Nord-Pas de Calais) pour travailler avec des fournisseurs locaux et proposer des repas de la ferme et biologiques à leurs clients.

Suite à la hausse des prix de API restauration de 2,2% et afin de faire jouer la concurrence, il est proposé de faire un appel d'offre.

Pour des raisons de qualité et de coût, un projet de cuisine centrale est aussi à l'étude; mais c'est un projet d'envergure, il est à envisager au niveau de la CCPC. Cette cuisine pourrait fournir les repas des enfants et des personnes âgées sur le territoire intercommunal.

6.2 **POINT SUR LE T.A.P/N.A.P**

Le fonctionnement des T.A.P./N.A.P. a trouvé un équilibre dans notre commune. Néanmoins, il est important d'y réfléchir encore pour l'améliorer en répondant aux besoins des enfants et des familles.

Un comité de pilotage sur les TAP/NAP est prévu le 20 février à 19 heures.

La commune cherche à améliorer la qualité de la restauration scolaire

6.3 POINT SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL ENTRE L'ECOLE ET LA MUNICIPALITE

Une réunion très riche avec les enseignants s'est tenue dans une bonne entente. Une organisation globale mairie/école/multi accueil a été posée pour les alertes incendies. La mairie doit répondre à une optimisation du système d'alerte. Les enseignants de CE2-CM1-CM2 sont en demande de matériel informatique. Les

Les enseignants de CE2-CM1-CM2 sont en demande de matériel informatique. Les classes de maternelles ont des besoins d'aménagement et d'isolation : créer des coins de regroupement, aménager le dortoir, rajouter des rangements.

7. Délégation Animation du village

7.1 CALENDRIER DES FETES 2015

Mercredi 4 février aura lieu la commission de la délégation Vie du Village. L'étude du budget sera au programme ainsi que le calendrier des fêtes et cérémonies 2015.

Dernières manifestations:

- 19 décembre:

Marché de Noël de l'APE: il y avait beaucoup de monde. Les organisateurs ont regretté le faible nombre de représentants de la mairie présents. Réception de fin d'année avec remise d'un colis (réalisé par le Magasin du Terroir) avec les employés sous forme d'auberge espagnole. La soirée était

très sympathique.

- 20 décembre:

Distribution des coquilles de la mairie: les ainés pouvaient retirer leur coquille sur place ou bien se faire livrer. Les coquilles ont été distribuées dans les classes pour les enfants et livrées quand les enfants étaient absents.

- 17 janvier:

Vœux: il y avait beaucoup de monde. Les maires des communes limitrophes ainsi que messieurs Bailly et Monet étaient présents.

- 24 janvier:

Soirée théâtre: le spectacle était vraiment très bien. Dominique REMY remercie chaleureusement la presse pour le très bel article qui a été fait avant le spectacle. Cette manifestation a ramené des gens qu'on ne voyait plus aux autres manifestations de la commune.

Les employés communaux sont félicités et remerciés pour leur très grande implication dans la logistique (montage de la scène, aide au transport et à l'installation,....) et le côté administratif (diffusion des infos, réception des appels de réservations,) des manifestations. Certains sont même venus en dehors de leur temps de travail.

Manifestations à venir:

- 28 mars:

Carnaval: des problèmes restent soulevés: faut-il le faire le matin ou l'aprèsmidi? Qui sera responsable des enfants (mairie, APE, école)?

Le projet de calendrier des prochaines manifestations doit encore être peaufiné.

7.2 **RENCONTRES AVEC LES ASSOCIATIONS**

Les présidents des différentes associations ont été rencontrés en fin d'année dernière afin de connaître leurs souhaits d'animations pour 2015. Il a été remarqué, à cette occasion, une grande volonté de leur part d'avoir une participation active dans la Vie du Village.

Les dernières manifestations ont rencontré un grand succès

8. Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat de service pour l'administration et la maintenance sur site assuré par la société OPEN VIA pour un montant annuel de 1 575 € HT.

Monsieur COCHETEUX maire honoraire de la commune

9. Informations/Questions diverses

Un arrêté déclarant monsieur Bernard COCHETEUX maire honoraire de la commune est revenu de la Préfecture. L'arrêté concernant monsieur Serge DUGRAIN est encore attendu.

La commune travaille avec le Comptoir de la Pévèle pour voir comment remplacer les bénévoles. Il est prévu d'embauché un contrat aidé pour reprendre et développer l'activité.

En 2014, Le Relais a enlevé 3 425 kg d'habits en 6 mois.

Prochains conseils municipaux: 19 février 2015 et 26 mars 2015.

La séance est levée à 22 h 30